

AR PREFECTURE

016-211601687-20150710-20150703D-DE
Regu le 20/07/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil quatorze

Le 10 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015

PRESENTS : MMES BOULAI – GAILHOUSTET –
MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – FAURE – SUTRE

EXCUSES : MME COUTEAU – MM DESCLIDES –
ESTIENNE

POUVOIRS :

M. DESCLIDES a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M CABROLIÉ a été nommé secrétaire.

2015-07-03 D

Objet : Durée amortissement point lumineux La Motte

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait installer un point lumineux auprès de l'abri bus à La Motte via le SDEG 16.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 820,13 € à partir de 2016.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres points d'éclairage ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 164,03 € par an à compter de 2016.

Fait à Jauldes, le 15 juillet 2015

Le Maire
Eric SAVIN

